

Zurich-Forch, le 21 août 2017

Communiqué de

DIGNITAS – Vivre dignement – Mourir dignement  
sur les activités de l'association

---

### **DIGNITAS : liberté de choix et autodétermination, tout au long de la vie et en fin de vie**

**Dans de nombreux pays, l'assistance au suicide est encore interdite – bien que la majorité de la population y soit favorable. En offrant à ses adhérents des conseils approfondis, DIGNITAS leur donne accès à l'autodétermination et à la liberté de choix. Grâce aux activités juridiques qu'elle mène sur le plan international, l'association contribue également à briser les tabous concernant la fin de vie et à promouvoir le débat au niveau politique et législatif.**

DIGNITAS - Vivre dignement - Mourir dignement est une organisation dépourvue de but économique. Par ses activités, elle donne notamment une possibilité de choix aux personnes vivant dans des pays dont la législation ne permet pas de décider de quelle manière et à quel moment la vie doit prendre fin. En règle générale, la personne qui adhère à DIGNITAS ne le fait pas parce qu'elle veut mourir mais parce qu'elle veut être sûre de pouvoir choisir. Seuls 3% des membres de DIGNITAS choisissent le suicide accompagné.

Ces dernières années, le nombre d'adhérents de DIGNITAS a progressivement augmenté. Au début du second semestre de 2017, l'association comptait plus de 8400 membres<sup>1</sup>. L'équipe de DIGNITAS est formée actuellement de 22 employés à temps partiel. Tous sont au bénéfice d'un contrat de travail, avec les droits, les assurances sociales et les obligations correspondants.

### **Activité de conseil et prévention des tentatives de suicide**

On parle beaucoup de DIGNITAS – mais peu de gens savent que l'activité de l'association va bien au-delà du suicide accompagné. Une grande partie du travail est effectué lors de la première consultation. Les requérants – venant pour la plupart de l'étranger – contactent DIGNITAS par écrit ou par téléphone pour diverses raisons. Chaque jour, DIGNITAS reçoit des dizaines de courriels, de lettres et d'appels téléphoniques. Environ un tiers des consultations téléphoniques quotidiennes sont destinées à des personnes qui ne sont pas membres. Leur but est de fournir des conseils sur les moyens d'améliorer la qualité de vie. Le suicide accompagné n'est qu'un sujet parmi d'autres. Il s'agit pour ainsi dire d'une « sortie de secours » pour ceux qui ont épuisé les autres possibilités (par exemple, les mesures de médecine palliative, diverses thérapies, etc.) ou qui ne souhaitent plus y recourir. La prévention des tentatives de suicide est au cœur de l'activité de conseil de DIGNITAS. En effet, il faut tout d'abord prendre au sérieux le désir qu'exprime une personne de mettre fin à ses souffrances et à sa vie, indépendamment des raisons qui la poussent. Puis, il faut lui présenter et lui

---

<sup>1</sup> Y sont inclus les adhérents de l'organisation indépendante «DIGNITAS – Menschenwürdig leben – Menschenwürdig sterben (Sektion Deutschland) e.V.» dont le siège est à Hanovre.

offrir toutes les solutions possibles et, parmi elles, une véritable sortie de secours. C'est uniquement dans ces conditions qu'un véritable dialogue devient possible. Et c'est la seule manière d'éviter que le désespoir ne pousse la personne à mettre fin à ses jours en prenant des risques. Seule une activité de consultation approfondie, qui n'exclut aucune option, a un effet préventif sur les suicides.

## **Assurance qualité**

L'association attache une grande importance à la qualité dans tous les processus qui structurent ses activités. Au deuxième trimestre 2017, la fiduciaire BDO SA, qui est également l'organe de contrôle officiel de l'association, s'est penchée sur les comptes annuels 2016 de DIGNITAS. Cet examen, qui s'est soldé par un résultat positif, complète les activités d'un avocat fiscaliste indépendant qui, en collaboration avec l'administration des impôts, contrôle les comptes de DIGNITAS.

Début 2017, a été publié le 7<sup>e</sup> rapport sur le contrôle de la qualité des prestations relatives aux suicides accompagnés chez DIGNITAS. Tout comme les rapports précédents, il contribue à la transparence et renferme aussi bien des éloges que des critiques.

DIGNITAS coopère étroitement avec les autorités qui, conformément aux lois suisses, enquêtent sur tous les suicides accompagnés. Elles reçoivent un dossier détaillé pour chaque accompagnement. Des procédures précises de clarification et une communication constructive garantissent la sécurité et la transparence.

Depuis plusieurs années, une formation continue régulière pour les employés et un médiateur indépendant font aussi partie de l'assurance de la qualité chez DIGNITAS. L'association est également assistée par des experts externes et indépendants en médecine, jurisprudence et informatique.

## **Activités dans le domaine juridique**

En Europe occidentale et dans d'autres États modernes, une grande partie de la population est en faveur de l'autodétermination en fin de vie, que ce soit sous forme de suicide assisté ou d'euthanasie médicale (interdite en Suisse). Pourtant, le monde politique fait la sourde oreille. Force est donc de constater que c'est surtout la jurisprudence qui peut apporter des changements. Depuis sa création il y a près de 20 ans, DIGNITAS a joué un rôle de précurseur en portant d'importantes affaires devant différentes juridictions. En 2016, une somme de CHF 250 000, provenant des recettes de l'association, a été consacrée au développement du droit. Ces progrès sont obtenus en portant devant les tribunaux suisses ou internationaux des affaires touchant à l'autodétermination pendant la vie et en fin de vie. L'objectif ainsi visé est le respect de la liberté de tout être humain, de décider de quelle manière et à quel moment sa vie doit prendre fin. Cette liberté a été confirmée dans son principe par le Tribunal fédéral Suisse en 2006 et par la Cour européenne des droits de l'homme en 2011. Les activités que mène l'association sur le plan juridique et politique (arrêts des tribunaux, rapports, commentaires, etc.) sont documentées sur le site [www.dignitas.ch](http://www.dignitas.ch).

## **Relations publiques**

DIGNITAS renonce à l'utilisation de moyens financiers pour promouvoir activement ses prestations. Les relations publiques servent principalement à informer et sensibiliser les milieux intéressés, en ligne et par le biais du dialogue, lors de débats et de conférences en Suisse et à l'étranger. Ces activités s'adressent notamment aux instituts de formation des professionnels de la santé et du social, ainsi qu'aux experts en médecine et en jurisprudence. De temps à autre, DIGNITAS se

présente également à un public plus large, par exemple au Bristol Museum & Art Gallery en 2016, lors de l'exposition très remarquée «death – is it your right to choose?».

## **Suicides accompagnés**

Le travail accompli par DIGNITAS restera indispensable tant que tous les individus ne disposeront pas d'une véritable liberté de choix dans les situations de souffrance. Actuellement, des personnes vivant à l'étranger doivent accomplir un voyage souvent pénible et se rendre en Suisse pour mettre fin à leur souffrance et à leur vie de manière autodéterminée et sûre, accompagnées professionnellement et entourées de leurs proches. Depuis 2012, le nombre d'accompagnements chez DIGNITAS reste stable et concerne un peu plus de 200 personnes par an. Au premier semestre 2017, on ne notait aucun changement significatif, le nombre d'accompagnements s'élevant à 102.

Souvent, pour une personne qui souffre, il suffit de savoir qu'elle peut recourir au suicide accompagné. En effet, seul un faible nombre des personnes qui s'adressent à DIGNITAS décident de finir leur vie de cette façon. Au cours des dernières années, moins de 50% des adhérents dont le dossier a été préparé et soumis à un médecin suisse indépendant de DIGNITAS ont finalement choisi la mort volontaire.

La préparation et la mise en œuvre des suicides accompagnés, en particulier pour les personnes venant de l'étranger, sont très complexes. Les coûts engendrés ne peuvent pas toujours être pris en charge par les adhérents eux-mêmes. En tant qu'organisation dépourvue de but économique, DIGNITAS est ouverte à tous les individus, indépendamment de leur situation financière, et peut accorder dans certains cas une réduction ou même une exonération complète de la participation demandée. En 2016, DIGNITAS a accordé des réductions de CHF 70 000 au total.

-oOo-

[info@dignitas.ch](mailto:info@dignitas.ch)      [www.dignitas.ch](http://www.dignitas.ch)

## **CONTEXTE :**

**DIGNITAS - Vivre dignement – Mourir dignement** a été créée en mai 1998. Son but est de rendre également accessible à des personnes vivant à l'étranger le modèle suisse garantissant la liberté de choix, l'autodétermination et la responsabilité personnelle pendant la vie et en fin de vie. Pour y parvenir, l'organisation entend mener des activités juridiques et politiques sur le plan international.

L'activité de conseil déployée par DIGNITAS porte sur les soins palliatifs, la prévention des tentatives de suicide, les directives anticipées et le suicide accompagné. Les principes sur lesquels repose cette activité offrent une base solide permettant à chacun de déterminer la manière dont il entend vivre et terminer sa vie.

En 2011, DIGNITAS a obtenu de la part de la Cour européenne des droits de l'homme un arrêt qui confirme le droit d'un individu de décider de quelle manière et à quel moment sa vie doit prendre fin, à titre de droit humain protégé par la Convention européenne des droits de l'homme.

DIGNITAS a participé à de nombreuses affaires portées devant les tribunaux en Europe et au Canada, a présenté des recommandations à des commissions gouvernementales en Allemagne, en Angleterre, en Australie, au Canada, etc. L'organisation a reçu des délégations gouvernementales pour discuter des projets de loi visant à protéger l'autonomie du patient et la dignité humaine.

Cette association dépourvue de but économique a été fondée par l'avocat Ludwig A. Minelli, spécialiste des droits de l'homme. La direction est soutenue par une équipe comprenant 22 employés à temps partiel et plusieurs experts externes en médecine, droit et informatique.